

## CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TEL-AVIV

### DEMANDE DE VISA DE TRANSIT AEROPORTUAIRE

- **Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa ;**
- Frais de dossier (non-remboursables) : contre-valeur de 60 € en shequels, en liquide

#### LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER TRIES DANS L'ORDRE SUIVANT :

<input type="checkbox"/>	1.	La présente liste de documents sur laquelle vous aurez coché la présence de chaque document et de chaque photocopie que vous présentez
<input type="checkbox"/>	2.	1 <b>formulaire</b> de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé
<input type="checkbox"/>	3.	1 <b>photographie</b> d'identité récente aux normes
<input type="checkbox"/>	4.	<u>ORIGINAL + 1 PHOTOCOPIE</u> : <b>Passeport</b> en cours de validité (émis il y a moins de 10 ans ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour prévu en France) + photocopie des pages contenant les données personnelles et le visa ou titre de séjour israélien
<input type="checkbox"/>	5.	<u>ORIGINAL + 1 PHOTOCOPIE</u> : <b>Billet d'avion</b> pour la totalité du trajet jusqu'au pays de destination
<input type="checkbox"/>	6.	<u>1 PHOTOCOPIE</u> du visa pour le pays de destination, le cas échéant

Site Internet du consulat : [www.ambafrance-il.org](http://www.ambafrance-il.org)

Questions complémentaires ? [consulat@ambafrance-il.org](mailto:consulat@ambafrance-il.org)